

Les terrasses

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Les mobiliers et éléments divers de la terrasse

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Vente d'alcool

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service des Licences et Débits de boissons au 04 67 07 73 35 ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Cerfas selon les types de travaux

Modifications (intérieur, façades, devantures, travaux de peinture, pose de baie vitrée, de rideau, de store...)

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Pose ou remplacement d'enseigne perpendiculaire ou à plat

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Plus d'infos



Commerce de proximité: [Commerce de proximité](#)

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 35](#)

[Mail](#)

Le Pays de l'Or vous propose geosphere :

L'Agglomération du Pays de l'Or vous propose [geosphere](#), un service en ligne gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24 pour vos démarches d'urbanisme.

L'Agglomération du Pays de l'Or propose pour toutes les communes du territoire un nouveau service en ligne qui permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Plus besoin de se déplacer en mairie ou de poster vos dossiers, il suffit de se connecter et de créer un compte sur [geosphere](#) .

Et toujours sur Servicepublic.fr :

Afin d'avoir des documents à jour, voici les informations consultables sur le site servicepublic.fr:

Urbanisme – BTP

Autorisations d'urbanisme

Certificat d'urbanisme (CU)

Permis de construire d'un bâtiment professionnel, commercial ou agricole

Permis de construire modificatif

Permis d'aménager

Permis de démolir

Travaux concernant un monument historique ou ses alentours

Installation d'une éolienne domestique ou agricole

Déclarations de travaux

Déclaration préalable

Déclaration de travaux à proximité de réseaux (DT-DICT)

Permis de stationnement et permission de voirie

Déclaration d'ouverture de chantier

Déclaration d'achèvement

Garantie décennale des constructeurs

Obtenir le label Reconnu Garant de l'Environnement (RGE)

Questions –

Réponses

- Qu'est-ce que le changement de destination d'un bâtiment ?
- Quand faire une déclaration préalable de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) ?
- Faut-il une autorisation pour monter une cabane ou toute autre installation temporaire de chantier ?
- Faut-il une autorisation d'urbanisme pour poser des ombrières photovoltaïques ou des panneaux solaires au sol ?
- Quelle autorisation d'urbanisme déposer pour installer un abri de jardin ?
- Dans quel cas doit-on recourir à un architecte ?
- Quelles sont les règles pour construire une clôture ?
- Peut-on transformer un logement en local professionnel ?
- Quels sont les travaux à déclarer aux impôts ?
- Quand doit-on faire un avis de travaux urgents (ATU) à proximité des réseaux ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Taxes locales
- Carte BTP : carte d'identification professionnelle d'un salarié du BTP

Pour en savoir plus

- Sélection des cessions immobilières proposées par l'État

Source : Ministère chargé des finances

- TPE et PME du BTP, pensez à l'aide Bâtir +

Source : Ministère chargé de l'économie

Services en ligne

- [Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une éventuelle évaluation environnementale](#)
Téléservice
- [Avis d'ouverture d'un chantier du bâtiment ou des travaux publics](#)
Formulaire
- [Recensement des entreprises pour la défense et la sécurité civile](#)
Formulaire
- [Attestation de conformité d'un réseau de distribution de gaz combustible](#)
Formulaire
- [Formulaire de diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiments](#)
Formulaire
- [Formulaire de récolement relatif aux diagnostics portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiments](#)
Formulaire
- [Demande d'examen préalable à la réalisation d'une étude d'impact \(Évaluation Environnementale\)](#)
Formulaire
- [Déclaration de la taxe sur la terre cuite](#)
Formulaire
- [Déclaration trimestrielle de la taxe roches ornementales et de construction](#)
Formulaire
- [Travaux sur un bien labellisé "Architecture contemporaine remarquable"](#)
Formulaire
- [Demande d'autorisation spéciale de travaux dans un cœur de parc national](#)
Formulaire
- [Déclaration de découverte de bien culturel maritime](#)
Téléservice
- [Demande d'autorisation de recherche archéologique sous-marine](#)
Téléservice
- [Demande d'informations sur l'utilisation de matériel permettant la détection d'objets métalliques](#)
Téléservice
- [Demande en ligne d'autorisation de défrichement – procédure en ligne](#)
Téléservice
- [Demande d'autorisation de défrichement – \(cerfa n°13632\)](#)
Formulaire



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00